



Retard règlement assurance décès

Par **Carole**, le **05/01/2010** à **16:47**

Bonjour,
Mon père est décédée en avril 2006. Il avait contracté une assurance décès à mon bénéfice auprès de son entreprise. Je n'ai été avertie qu'en juillet 2009.
D'où ma première question: ce délai est-il normal? L'entreprise doit-elle me verser des compensations pour ce retard?
Seconde question, plus technique:
Le document que je dois signer - et qui a été rempli par la DRH de l'entreprise - est truffé d'erreurs:
- la date du décès a été avancée de 3 ans
- une colonne "salaire qu'aurait perçu l'intéressé pour le mois s'il n'avait pas été arrêté pour maladie" a été complétée alors que mon père n'était pas encore en arrêt maladie (les 15 mois servant de base de calcul sont justement les 15 mois précédents son arrêt maladie).
Je n'y comprends plus rien et je ne sais même pas sur quel chiffre on doit se baser pour faire le calcul du montant à verser (150% du salaire net? Brut?...)
Merci de bien vouloir m'éclairer!
Cordialement